Échéancier de lancement des nouveaux outils du Commissariat

Au cours des prochains mois, plusieurs changements auront lieu au Commissariat aux langues officielles du Canada afin de mettre en œuvre la Loi sur les langues officielles modernisée.

Les nouveaux outils à la disposition du Commissariat seront utilisés de manière **graduelle** afin de lui permettre de valider ses processus et d'apporter les ajustements nécessaires, au besoin.



Entre **mai** et juillet 2024



Entre **juin** et août 2024



Entre juillet et septembre 2024

Processus d'enquête

Le Commissariat lancera un nouveau processus d'enquête afin de servir la population le plus efficacement possible.

Médiation

Le Commissariat pourra offrir aux plaignants et aux institutions fédérales de participer à un processus de médiation pendant lequel un médiateur impartial les aidera à trouver une solution mutuellement acceptable aux enjeux soulevés dans la plainte.

Accords de conformité

Le commissaire pourra offrir aux institutions fédérales la possibilité de conclure un accord de conformité pour régler une plainte, c'est-à-dire une entente indiquant la façon dont la violation de la Loi sera corrigée.



Entre décembre 2024 et février 2025



D'ici la fin mars 2025

Ordonnances

À la fin d'une enquête qui porte sur les communications avec le public et la prestation des services ou encore sur la langue de travail, le commissaire pourra émettre une ordonnance afin d'obliger les institutions fédérales fautives à se conformer à la Loi.

Sommaires d'enquête

Le commissaire pourra publier le sommaire de certaines de ses enquêtes sur le site Web du Commissariat.





